



Forum des Professeurs Agrégés du Maroc

منتدى الأساتذة المبرزين بالمغرب

-- Education Physique et Sportive au Maroc --

VERS UNE NOUVELLE CONCEPTION

DE CHANGEMENT

A l'occasion du

1^{er} congrès international de l'EP

Sous le thème :

La réalité de l'éducation physique :

Une éducation motrice ou une éducation sportive ? Quelles tendances ?

Du 28 AU 30 AVRIL 2009

Sfax --- Tunisie

PRESENTE PAR

M LAHLOU MOHAMMED

Professeur agrégé

Lycée de référence

Meknès – Maroc

SOMMAIRE

- INTRODUCTION.	3
- CARACTERISTIQUES PERMANENTES DU SYSTEME EDUCATIF MAROCAIN.	5
- HISTOIRE DE L'EPS AU MAROC.	
* <i>Introduction.</i>	7
* <i>Contexte socioculturel de l'EPS dans les années 70/80.</i>	7
* <i>Contexte socioculturel de l'EPS dans les années 90.</i>	9
* <i>L'EPS contemporaine au Maroc.</i>	11
* <i>Récapitulation.</i>	13
- PERSPECTIVES POUR UNE EPS DE DEMAIN AU MAROC.	13
- BIBLIOGRAPHIE	

Ce que nous devons apprendre, ce n'est pas à changer en une fois, mais à nous transformer sans cesse, pour être à jour et toujours adapté

INTRODUCTION

Dans son ouvrage intitulé 'identité de l'éducation physique et scolaire au XXe siècle (AFRAPS 93)', J. P. Clément nous dit que *'la recherche de filiation s'accompagne d'une différenciation. Pour exister, l'éducation physique doit en permanence préserver sa spécificité par rapport aux institutions concurrentes (non scolaires) s'occupant d'éducation corporelle au sens large comme l'armée, la médecine ou plus tard les sports. Dans cette perspective, les théoriciens situés dans le champ scolaire et soucieux d'y imposer leur point de vue sont amenés à fournir, en permanence dans leurs argumentations, les preuves de la conformité à ce qu'ils croient être les normes et les valeurs scolaires'*.

En effet, depuis son existence et à travers le monde, l'éducation physique et sportive (EPS) était un champ de bataille entre divers organismes et institutions pour définir son objet, ses finalités et ses contenus d'enseignement. Cela reste une spécificité de cette discipline du fait qu'elle n'a pas de savoir savant propre à elle et qu'elle se trouve à la croisée de plusieurs conceptions de l'éducation corporelle. A l'heure actuelle, c'est surtout l'opposition de l'éducation motrice à l'éducation sportive qui domine les débats sur la mission scolaire de l'EPS. A cela s'ajoutent les autres influences dogmatiques, politiques et scientifiques qui font pression sur elle puisqu'elle exerce dans une institution bien cernée par des formalités et des lois éducatives et étatiques. Dès lors, sa légitimité et son identité étaient toujours au centre des discussions pour mieux défendre sa raison d'être au sein de l'école. De telles réalités entraînaient l'EPS, à travers l'histoire, dans des situations de crise la poussant en permanence à modifier sa conception, ses pratiques et ses moyens.

De nos jours, on se demande toujours à quoi pourrait servir l'EPS ? Question bien traitée dans un grand dossier d'EPS N°29 où l'on apprend les grands malaises de cette matière.

Au Maroc, l'EPS qui n'a que 50 ans d'existence n'a pas échappé à cette réalité. Effectivement, son rôle au sein du système éducatif (S.E) est toujours controversé, ce qui l'amène sans cesse à revoir ses tests officiels (T.O), sa conception éducative et scientifique et son mode de fonctionnement au sein de l'école. Toutefois, dans notre système éducatif cette discipline conserve en quelque sorte des spécificités particulières qui ont constitué au fil de son histoire des faits marquant son itinéraire, la faisant ainsi basculer prioritairement entre deux conceptions contradictoires majeures : une éducation physique motrice (centrée sur l'entretien du corps de l'élève) et une autre physique sportive (basée sur l'enseignement de la culture sportive). Actuellement, le même débat est maintenu et la même question est posée : quelle conception doit-on adopter pour enseigner l'EPS au Maroc : sportive ou motrice ?

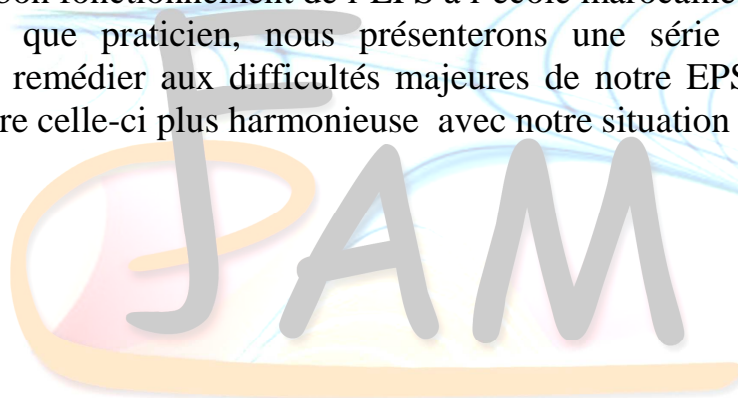
Pour répondre à cette question, il nous semble important de fouiller dans l'histoire de l'EPS au Maroc, pour tenter, d'une part, de nous renseigner sur la constitution historique de la discipline, d'autre part, de comprendre comment elle s'est entretenue avec les retombées des discours hétérogènes des politiciens, théoriciens et praticiens. Par ailleurs, on verra comment elle a pu intégrer les données culturelles qu'elle a véhiculées vis-à-vis de la demande physique de notre société. Ce détour nous amènera à nous interroger sur la légitimité et l'identité de l'EPS au Maroc vis-à-vis des conceptions qu'elle a adoptées.

Nous nous proposons donc, dans un premier temps, de faire un survol historique et institutionnel de l'EPS au Maroc afin de déterminer les facteurs permanents qui contrôlaient son évolution et ses changements.

En parallèle, nous procéderons à une analyse de ces considérations pour évaluer l'adéquation d'un tel choix conceptuel avec la réalité des pratiques en EPS et de son utilité culturelle concrète au Maroc.

Par la suite, nous en déduirons les grandes défaillances qui entravent en permanence le bon fonctionnement de l'EPS à l'école marocaine.

Enfin, en tant que praticien, nous présenterons une série de suggestions susceptibles de remédier aux difficultés majeures de notre EPS au Maroc de manière à rendre celle-ci plus harmonieuse avec notre situation sociale globale.



CARACTERISTIQUES PERMANENTES DU SYSTEME ÉDUCATIF MAROCAIN

Dans cette première partie, nous ferons un survol rapide sur les caractéristiques permanentes de notre S.E afin de vous donner une idée sur le cadre général dans lequel évoluait l'EPS au Maroc.

En 1956, un système éducatif a vu le jour au MAROC. Il avait l'ambition de faire avancer l'école. Formellement, ses structures institutionnelles ont été mises en place. Des écoles ont été bâties, des centres de formation lancés, et l'université a connu un développement extrêmement rapide. Enfin, en quelques années, les effectifs du primaire ont décuplé et l'accès à l'enseignement a été assuré pour une partie de la population marocaine.

Cependant, depuis son inauguration, le S.E marocain n'a pas échappé aux multiples critiques provenant de l'intérieur comme de l'extérieur poussant ainsi l'Etat à engager une série de réformes dont les plus récentes sont celles du plan d'urgence de 2009. A travers toutes ces décennies, le S.E marocain a toujours fait l'objet de critiques plus ou moins fondées, dont certaines, demeurant persistantes, déterminent le malaise éternel de notre école marocaine.

Chronologiquement, déjà en 1985 Jamil SALMI, dans son ouvrage 'la crise de l'enseignement et reproduction sociale au Maroc' a conclu que « *l'école marocaine ne remplit pas son rôle officiel de facteur de développement économique et de justice sociale au profit de l'ensemble de la communauté* », et d'ajouter que « *la politique de réforme du S.E marocain est restée trop attachée en particulier à la France* » (fin de citation). Cela en effet aboutissait généralement à la proposition de programmes d'enseignement non adaptés à notre réalité marocaine.

Dans la même perspective, en 1985, le rapport de la banque mondiale ainsi que ceux qui vont suivre *ont qualifié le S.E Marocain d'organisme malade qui consomme presque 18 % du budget de l'Etat sans résultats sociaux satisfaisants.*

De son côté, dans son livre intitulé ' Le problème de la réforme dans le système éducatif marocain' (1993), Mekki MERROUNI affirme que « *la réforme marocaine du S.E est restée un domaine réservé à l'administration centrale, dominée par une approche technico-bureaucratique et parcellaire caractérisée par les rivalités politiques internes. En plus, en l'absence d'un projet social marocain, les réformes s'attachaient aux aspects formels sans jamais atteindre les objectifs et contenus véritables* ».

Quant à l'institution royale, par exemple dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du parlement en 1995, feu HASSAN II (d'ailleurs ce n'était pas la première fois) avait attiré l'attention des responsables **sur la gravité de la situation dans notre système d'enseignement.**

En 1999, Lahssan MADI, dans son ouvrage intitulé ' La politique de l'enseignement au MAROC et perspectives d'avenir' nous dit que « *c'est le facteur de manque de coordination dans un projet commun du S.E qui entravait son bon fonctionnement* ». En plus, il précise que « *les réformes verticales qui venaient du haut restaient discriminatoires du fait d'elles n'engageaient pas tous les acteurs du système* ». Aussi, pouvons-nous conclure de cet ouvrage que les grandes réformes du S.E marocain visaient plutôt l'aspect formel que la dimension fonctionnelle.

Enfin, en 2009, à la suite de recommandations royales, un plan d'urgence est lancé pour tenter de sauver un S.E dont l'état est jugé sérieusement critique.

En conclusion, par ce survol historique de la réalité du S.E marocain, nous avons voulu vous montrer qu'une vraie crise a toujours caractérisé ce système.

Ses particularités permanentes sont :

- 1) Une pluralité et continuité de réformettes en l'absence de vision globale.
- 2) Une dépendance quasi-chronique et peut-être maladroite du modèle éducatif français.
- 3) Un S.E lieu de rivalité politique où les ambitions des partis l'emportent sur l'intérêt national.
- 4) Des réformes unilatérales exclusivement engagées dans l'urgence par les hautes instances ministérielles.
- 5) Absence d'efficacité, du fait de la non prise en compte de la demande sociale.
- 6) Des réformes plus formelles que fonctionnelles.

En guise de conclusion pour cette première partie, nous pouvons dire que notre S.E reste souffrant : les réformes y sont influencées tour à tour par les dictats politiques, les décisions autistes, une certaine absence d'autonomie et l'improvisation. On lui reproche sans cesse son manque d'efficacité et le gâchis que son fonctionnement engendre tant sur le plan matériel qu'au niveau des ressources humaines.

Au sein de ce S.E, l'éducation physique et sportive (EPS) figure depuis 1964. Elle a subi de plein fouet les mêmes conséquences que les autres disciplines, mais à sa manière. Car notre S.E a eu pour priorité principale la formation intellectuelle des élèves. L'éducation motrice et/ou sportive est donc considérée comme dérisoire. Malgré cela, l'EPS au Maroc a pu créer sa propre expérience et sa propre histoire. Mais sa légitimité était en permanence controversée.

Donc, face à cette problématique liée à une certaine conception réductrice de l'EPS, et plus généralement compte tenu de l'état de santé médiocre de l'organisme qui l'abrite, comment cette matière a-t-elle pu se forger sa légitimité scolaire ? Ou encore, en quoi les différentes conceptions qu'elle a adoptées à une époque donnée ont pu valoriser ou affaibli sa place au sein de l'école marocaine ? Enfin, que peut-on déduire de l'expérience et de l'histoire de l'EPS au Maroc ?

HISTOIRE DE L'EPS AU MAROC

INTRODUCTION

Depuis l'instauration au Maroc, en 1964, de L'EPS en tant que discipline d'enseignement, des efforts institutionnels considérables et réitérés ont été déployés en vue de légitimer sa raison d'être au sein de l'école. Cependant, elle est restée pendant longtemps aux contenus incertains. Une telle situation, n'était en fait qu'une conséquence directe des différentes conceptions qui traversaient l'EPS. Ces dernières ont évolué et se sont diversifiées à coup de réformes et d'instructions officielles. Mais, c'est surtout le choix aléatoire entre l'éducation motrice (centrée sur l'entretien du corps de l'élève) et l'éducation sportive (basée sur l'enseignement de la culture sportive) qui était source de conflit éthique et de rivalité conceptuelle pour la définition de l'objet et des contenus en EPS. Il faut dire que l'histoire de l'EPS au MAROC témoigne qu'aucune d'entre elles (de façon unilatérale ou mixte) n'a pu fonder un statut légitime ou une identité à cette discipline.

Pour mieux expliquer cela, **nous allons tenter de vous montrer que l'évolution historique d'EPS au MAROC était toujours à la merci des dictats étrangers adoptés par notre S.E sans jamais découler d'une recherche ou d'un besoin internes pour notre société. De ce fait, on a toujours mis en cause sa légitimité scolaire et son utilité sociale..**

Avant de commencer cet aperçu, nous rappelons que nous allons négliger la première conception hygiénique qu'avait connue l'EPS durant les années 60. Car nous la jugeons sans intérêt historique du fait qu'elle était un simple héritage colonial qui n'avait aucun rapport avec la demande sociale marocaine en cours. En plus, son impact était quasiment nul du fait que le nombre d'élèves scolarisés était très faible. Par contre, les autres conceptions que va connaître l'EPS au Maroc seront plus marquantes et méritent une analyse épistémologique. Dès lors, trois périodes forment la concrète histoire conceptuelle de l'EPS au Maroc. Au départ, l'EPS fut essentiellement sportive (70/80). Ensuite, elle devint motrice (90). Actuellement, elle tente une conciliation des deux (éducations motrice et sportive) qualifiée d'émancipatrice.

Voyons maintenant ces propos plus en détail !

CONTEXTE SOCIOCULTUREL DE L'EPS DES ANNEES 70/80

Les années 70 et 80 étaient marquées par une période d'instabilité et de perpétuel changement au sein du S.E marocain. La situation de l'EPS s'en ressent. En effet, de 1971 à 1987, notre matière a connu l'émergence de quatre séries de textes officiels (T.O) selon une ligne progressive vers l'adoption de l'éducation sportive. En 1971, ces T.O précisent que seules les activités sportives seront le support d'enseignement en EPS. En 1977, les nouveaux T.O ajoutent que ce qui est attendu de l'EPS, c'est la production sportive. Ensuite, en 1982 de nouveaux textes préconisent que l'EPS doit s'adapter aux besoins sportifs de la société. Enfin, la note 111 de 1987 indique que l'EPS doit viser le perfectionnement sportif.

A la lecture du passage cité ci-dessus, une première question surgit : **pourquoi notre S.E recommande la dimension sportive en EPS ?**

A notre sens, trois faits marquants ont influencé ce choix :

-1) La montée progressive du mouvement sportif à travers le monde. Justement, notre ministère de la jeunesse et des sports (MJS) a voulu en tenir compte de façon sérieuse. Et puisque les 90 % des installations sportives marocaines réparties sur notre territoire appartenaient au ministère de l'éducation nationale, on a décidé d'attribuer à l'EPS cette mission de promotion sportive.

-2) Les services ministériels responsables à cette époque de l'EPS étaient en grande partie constitués des coopérants français bien influencés par le courant sportif poursuivi en France à ce moment-là. Ces derniers avaient carte blanche pour diriger cette discipline tant nos décideurs devaient avoir d'autres priorités pour lui accorder un intérêt particulier.

-3) Les rapports répétitifs de la banque mondiale, en cette décennie, accusaient le S.E de son manque de productivité. C'est pourquoi on a infligé à l'EPS l'éducation sportive afin de faire semblant de répondre à un besoin social qui est la formation de sportifs.

A part ces trois arguments, rien d'autre, semble-t-il, dans notre histoire d'EPS ne saurait justifier cette réforme en EPS. Surtout que nul besoin ou étude internes ne semblaient constituer un facteur de changement.

Pour mieux faire marcher cette conception sportive, le S.E marocain avait conçu l'EPS de la manière suivante:

1) Des enseignants engagés en EPS, en grande partie des sportifs qui ont subi une formation accélérée (parfois de 15 jours). Le caractère principal de leur recrutement était leur niveau de pratique sportive.

2) Une grande importance ministérielle était dirigée vers les rencontres du sport scolaire qui étaient synonyme de sport compétitif civil. Cela influençait les cours d'EPS.

3) L'évaluation de la performance sportive en EPS comptait 16/20 alors que l'évaluation comportementale était réduite à 04/20.

4) les objectifs des cycles et des séances étaient exclusivement en langage sportif pur.

5) enfin, au Baccalauréat, une note inférieure à 10 en EPS n'était pas prise en compte.

De ce fait, nous pouvons conclure que les perspectives accordées à l'EPS pendant cette longue période de son histoire sont exclusivement sportives et étaient imposées par notre S.E.

En respectant la logique de notre production, une nouvelle question importante surgit :

Est-ce que ce choix conceptuel était cohérent ? Autrement dit, l'éducation sportive des années 70/80 était-elle compatible avec la demande sociale en cours ?

Sans tarder, nous confirmons que cette approche de notre EPS était dans une large marge étrangère à la société scolaire à laquelle elle s'adressait. En effet, D. DELIGNIERS (06) in 'le sens des apprentissages en EPS' définit l'éducation sportive comme étant *'une pratique qui vise à former des pratiquants en référence exclusivement à la culture sportive. Son enseignement à l'école vise à faire apprendre des modèles techniques stricts avec une recherche de la performance et de la compétition'*. Or, notre société marocaine n'était pas encore initiée à cette culture qui était réservée à une élite. En plus, la *culture physique sportive était un fait presque ignoré au MAROC* comme nous le précise A. FAKFAK dans 'Sport, le sponsoring et les alliés d'entreprise -in – jeunesse et horizon N° 90. Comment peut-on espérer l'atteinte de tels objectifs sportifs connus pour leurs exigences motrices (habiletés sportives) avec une population scolaire qui n'accède à l'EPS qu'après le primaire (D'ailleurs, cette caractéristique est maintenue jusqu'à nos jours). En plus, avec une infrastructure très défaillante et des enseignants sans formation spécifique, comment l'EPS peut-elle fonctionner convenablement ?

D'un autre côté, le cadre institutionnel dans lequel évoluait l'EPS mettait nettement sa

légitimité scolaire en péril. En effet, ni le savoir savant qu'elle véhiculait n'a été adapté à la demande sociale, ni sa législation au baccalauréat ne lui donnait le statut de discipline certificative à l'école.

Toutefois, nous n'oublions pas que durant cette période, des moments mémorables ont marqué cette EPS des années 70/80. En effet, du fait que *la population marocaine de cette période était à 50% jeune* comme nous le précise Y. FETAS dans 'Sport et tiers-monde', et puisque les moyens de divertissement étaient presque absents, la majorité des élèves ont trouvé un plaisir à cette pratique qui touchait surtout plus le monde urbain que rural et qui était plutôt masculine que féminine. Ce bonheur grandissait chaque fois qu'un exploit sportif marocain se réalisait à l'échelon international, lequel exploit était souvent, dans sa grande majorité un fruit de l'EPS. C'est un effet direct de la découverte du sport à l'école.

En contrepartie, n'oublions pas le caractère discriminatoire et non démocratique que subissaient les élèves non sportifs en EPS ainsi que les rivalités inter compétitives sportives qui rendaient nos établissements scolaires un lieu public sans contrôle éducatif.

En définitive, nous pouvons dire que l'EPS sportive des années 70/80 était un produit brut importé de France sans qu'il soit ni négocié ni adapté à notre réalité sociale. Cela remettait en cause de façon profonde la légitimité et l'identité de cette discipline au sein d'un S.E malade. Un changement devient urgent. Mais va-t-il constituer une rupture avec les anciennes pratiques ? Ou bien sera-t-il réduit tout simplement à un changement sans perspectives réfléchies ?

Pour mieux compléter notre aperçu historique sur l'EPS au Maroc, nous nous proposons dans ce qui suit une étude similaire de la nouvelle conception que va adopter la prochaine EPS durant les années 90 et ensuite celle du nouveau millénaire.

CONTEXTE SOCIOCULTUREL DE L'EPS DES ANNEES 90

Le début des années 90 était marqué au Maroc par de multiples transformations sociales qui ont affecté l'ensemble des secteurs du pays et en particulier l'enseignement. En effet, l'ambition a été de s'inscrire dans une nouvelle politique plus humaniste, démocratique et en coïncidence avec la demande sociale contemporaine. Evidemment, l'EPS devait rejoindre ce changement afin d'être au diapason des nouvelles aspirations du S.E.

Ainsi, en 1991, des Orientations Pédagogiques (OP) ont vu le jour pour cette discipline. Ces dernières stipulaient que l'élève doit être au centre de l'intérêt en l'EPS. Dorénavant, ses cours d'enseignement ne seront plus strictement sportifs mais prioritairement à vocation motrice. Le travail par capacité est la nouvelle forme de travail. Aussi, l'EPS au collège se distingue-t-elle de celle du lycée en termes d'objectifs. En outre, un grand intérêt sera donné au développement des ressources et des conduites motrices des élèves. Enfin, l'évaluation sera divisée équitablement entre le produit et le processus lors des réalisations motrices sans oublier le secteur cognitif et psychomoteur. Sur un autre volet, l'excellence sportive était laissée exclusivement aux pratiques facultatives en ASS. Cette dernière va se développer par la suite à travers la fondation d'un ensemble de fédérations scolaires.

Comme nous pouvons le constater, l'EPS marocaine se penche pleinement sur l'éducation motrice. Elle a subi donc sa *révolution copernicienne* comme l'a nommé déjà P. PARLEBAS en 1982. Le nouveau slogan de cette approche prétend aussi que l'EPS ne se confond pas avec les moyens qu'elle prend pour support d'enseignement.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle conception, ces textes ont exigé des enseignants d'EPS de faire référence à un cadre scientifique colossal. En effet, au niveau des sciences

humaines, ils nous invitent à découvrir l'intérêt des théories psychologiques pour comprendre l'élève et sa motricité. Au niveau pédagogique, on a fait appel à 'une pluie' de conceptions. Enfin, la nouveauté star était sans contester la didactique. Cette dernière était considérée comme la baguette magique pour construire les contenus d'enseignement. Le modèle de (DUGAL 91) était en vogue au Maroc. Enfin, l'approche d'enseignement que prône cette nouvelle conception était la pédagogie par objectif. Ces textes et conception pour l'enseignement de l'EPS étaient une reproduction intégrale des I. O françaises des années 80. De cette manière, nos ordonnateurs ont pensé avoir donné un nouveau souffle à l'EPS. Par la suite, un autre rôle et une nouvelle identité lui seront attribués.

Or, si on croit aux propos d'A. HEBRARD et J. KLEIN (durant une conférence à LYON en 2003 sous le thème 'vingt-cinq ans d'EPS') qui précisent que *'le changement des T.O est une affaire de sélection culturelle scolaire stable et durable qu'il faut bien sélectionner et chercher. Bien protégée par les enjeux scolaires et les ambitions politiques et sociales, ils ont plus de chance d'être plus cohérents et marqueront plus le temps'*. Nous constaterons donc que ce nouveau revirement de l'EPS au Maroc ne respecte en aucun cas les idées avancées ci-dessus. Effectivement, aucun bilan n'a été fourni sur l'EPS sportive qu'on vient de mettre à la poubelle sans raison. Par ailleurs, aucun argument ni recherche n'ont précédé ce changement. Pire encore, quels seront les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir une nouvelle conception à caractère multi scientifique ? Egalement, que peut-on espérer des enseignants d'EPS qui ne sont pas formés selon cette approche ou dans les meilleurs des cas ont subi une formation sportive sans qu'aucun plan de recyclage ou de formation continue efficace. Enfin, peut-on atteindre les objectifs de l'éducation motrice en conservant seulement des terrains et des ballons !

De ce fait, nous pouvons dire que nos décideurs ministériels refont les mêmes erreurs pour ce soi-disant changement. Effectivement, ils pensent que l'EPS marchera bien dès lors que lui seront assignés tout simplement des T.O sans faire des études au préalable, sans dotation de moyens sur le terrain pour assurer son bon fonctionnement, sans lui enjoindre un système d'évaluation d'accompagnement pour apprécier l'écart existant entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé effectivement. Nous étions de ce fait convaincu dès le départ qu'un nouvel échec sera ajouté à l'histoire de l'EPS au Maroc.

Incontestablement, l'EPS des années 90 a passé par une crise profonde. En effet, le recours aux divers cadres scientifique, pédagogique et didactique était une opération tenace pour l'ensemble des enseignants. Par la suite, la majorité des anciens enseignants ont demeuré fidèles à l'éducation sportive. Alors que les meilleurs novices sont restés prisonniers d'un nouveau jargon scientifique sans pouvoir le traduire sur le terrain. Cette idée était bien expliquée, traitée et critiquée durant les actes d'un colloque organisé en 1996 à l'ENS de Casablanca au Maroc.

Enfin, puisque la poursuite d'objectifs sportifs était déconseillée en cours d'EPS, nous avons perçu une nette régression de la rentabilité du sport scolaire. C'est pourquoi on a réorganisé le fonctionnement du sport scolaire afin de dynamiser le rendement sportif de l'élite scolaire.

Tout de même, il ne faut pas nier que l'éducation motrice des années 90 a pu susciter un débat scientifique sur l'EPS au Maroc. En effet, les meilleures recherches faites à l'ENSEPS remontent à cette époque-là. Ainsi, annuellement, on organisait un colloque à l'ENS de Casa pour enrichir le débat sur la problématique de l'EPS au Maroc. De même, un cycle d'agrégation d'EPS a vu le jour afin de renforcer le rendement et la recherche en EPS.

Sur un autre registre, l'apport scientifique et institutionnel a pu favoriser une démocratisation de la pratique physique au sein de l'école. En effet, même les moins expérimentés physiquement ont commencé à bénéficier d'un intérêt en EPS. Cela touchait en particulier les filles et les élèves du monde rural. Enfin, une légitimité institutionnelle et scolaire a pu être attribuée à l'EPS du fait qu'elle a le même statut que les autres matières eu sein du S.E.

Malgré cela, déjà juste après, d'énormes critiques sociales seront adressées à l'EPS. En particulier, les anciens militants de l'éducation sportive commençaient à s'opposer aux adeptes de l'éducation motrice (mettant ainsi l'EPS dans un nouveau dilemme qui menace son identité globale). Selon nous, aucun d'entre eux ne devait avoir raison. **Car le changement conceptuel en EPS ne devait pas partir seulement d'une rivalité politique et conceptuelle ou d'un simple plaisir de mutation. Mais c'est surtout l'étude systémique en lien avec la réalité pratique et la demande sociale en cours qui est à même de le déterminer. Bien sûr, une référence aux expériences étrangères sera d'une grande richesse pourvu qu'elle soit adaptée à notre contexte marocain.** Hélas, à partir de l'année 2000, de nouveaux testes ont vu le jour. D'autres suivront en 2005/2007/2008. Une autre approche issue d'une nouvelle conception sera mise en œuvre. Leur fondement débouche sur d'autres complexités que celles d'avant. Cependant, leurs raisons d'être obéissent à des mécanismes de changement comparables à ceux du passé. Bref, 50 ans après, nous en sommes toujours aux mêmes rituels.

L'EPS CONTEMPORAINE AU MAROC

A partir de l'an 2000, le S.E s'est lancé sur une nouvelle forme de travail en mettant en œuvre pour la première fois un projet d'enseignement qui sera poursuivi durant les vingt ans à venir. Cela était bien clarifié dans la Charte Nationale d'Education et de Formation. Toutefois, à l'orée de 2009, la mise en œuvre des recommandations de ladite Charte a été jugée inachevée. Suite à quoi, un Plan d'Urgence pour la redynamiser est aussitôt mis en place.

Comme c'est la coutume, l'EPS va suivre et subir le changement. Or, rappelons qu'en 2000 de nouvelles O.P. précisait déjà que l'EPS viserait « *l'Acquisition, le développement et la gestion rationnelle des ressources de l'apprenant* », que « *l'EPS doit faire aimer et encourager exclusivement la pratique des activités physiques et sportives* ». En 2005, un nouveau programme et des orientations éducatives seront assignés à l'EPS. Ces dernières stipulent que la « *nouvelle vision d'enseignement sera dorénavant l'approche par compétence* » mettant ainsi fin à la P.P.O (pédagogie par objectif). Enfin, en 2007, des textes plus explicatifs seront définitivement conçus pour cette discipline. Dans ces I.O, émerge un autre profil d'enseignement. En effet, une simple lecture de ces textes, depuis la définition de l'EPS jusqu'à l'évaluation cyclique, nous laisse conclure que l'éducation motrice est maintenue mais exclusivement à travers les activités physiques et sportives. Ce qui est visé ici, c'est porter un intérêt au développement des ressources des élèves mais dans un contexte culturel purement sportif. D'un autre côté, par l'adoption de l'approche par compétence proposée par X. ROEGIERS qui se traduit sur le terrain par la pédagogie d'intégration, un grand intérêt sera accordé aux utilités des apprentissages en EPS et des moyens à mettre en œuvre pour s'assurer de leur transférabilité dans la vie quotidienne des élèves.

Donc, nous pouvons dire que l'EPS au Maroc se tourne vers une conception que nous désignons de conciliatrice entre l'éducation sportive et l'éducation motrice ; un intérêt particulier y sera donné à l'intégration des élèves en développant leurs motricités et en les dotant d'un cadre culturel sportif jugé plus moderne et utile. De telles perspectives sont déjà suivies en France et dans plusieurs pays du monde.

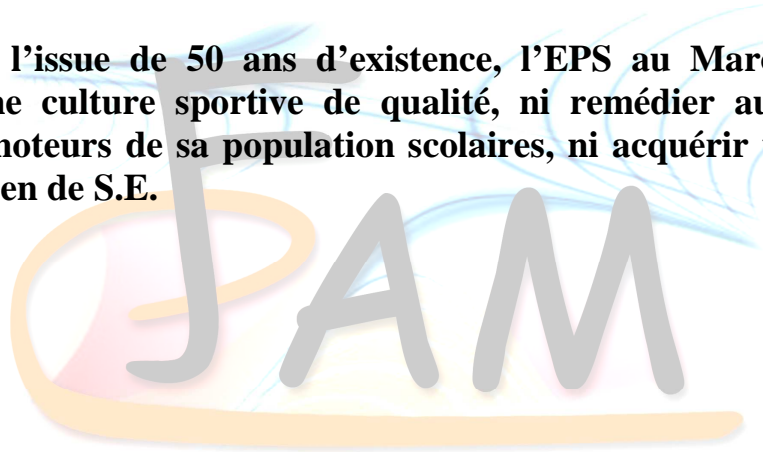
Encore une fois, les mêmes critiques visant les précédentes réformes valent ici. On confie aux enseignants la maîtrise d'un autre domaine de recherche (les apprentissages moteurs et les acquisitions sportives) très contrariant au niveau scientifique et pédagogique. Sans oublier que ces nouveaux textes disent implicitement que les anciennes pratiques et contenus d'enseignement en EPS sont dépassés alors que les enseignants n'ont même pas pu mettre en œuvre les O.P de 1991.

En définitive, nous baignons dans une nouvelle aventure avec une structure professorale en mosaïque où chacun interprète les textes selon sa formation et ses inspirations personnelles. Visiblement, c'est une réforme comme les autres sans fondements ni perspectives claires et adaptées.

Déjà, les répercussions de ce nouveau choix commencent à se faire sentir. En effet, le département ministériel d'EPS (ainsi que les autres départements qui travaillent sur les réformes du deuxième cycle d'enseignement) a gelé les travaux de la dernière modification sous l'ordre de monsieur X. ROEGIERS qui estime, paraît-il, que le cadre général dans lequel s'effectuait la précédente réforme n'est pas cohérents avec les objectifs désormais tracés.

En outre, durant les assises nationales du sport qui se sont déroulées à SKHIRAT les 24/25 octobre 2008, madame la ministre du MJS avait déclaré que *'la pratique sportive au sein de la population du royaume reste peu développée. En effet seulement un marocain sur six pratique un sport et moins de 1% des Marocains ont une licence sportive. Aussi, les performances des athlètes marocains sur la scène internationale se dégradent-elles depuis 10 ans'*. Enfin, madame la ministre avait précisé que **nous sommes arrivés à cette situation alors qu'on a 7 millions d'élèves à l'école et en présence de 350000 cadres qui travaillent dans le secteur sportif, en général.**

En somme, à l'issue de 50 ans d'existence, l'EPS au Maroc n'a pu ni développer une culture sportive de qualité, ni remédier aux problèmes physiques et moteurs de sa population scolaires, ni acquérir une identité / légitimité au sien de S.E.



RECAPITULATION

De cette étude critique de l'histoire de l'EPS au Maroc, nous pouvons déduire les caractères constants de ses réformes et qui sont :

1) Une dépendance exagérée de ce qui se faisait en France avec un retard approximatif de dix ans.

2) Aucune recherche interne systémique n'a précédé les changements préconisés.

3) Les réformes venant d'en haut sont lancées aux enseignants et aux inspecteurs sans qu'on les fasse adhérer aux changements. On remarque également l'absence de formation continue efficace pour une assistance pratique.

4) Les réformes se sont succédées, mais les moyens alloués sont restés en grande partie les mêmes.

5) Les réformes sont réduites à des textes écrits qui restent 'lettre morte' du fait qu'elles ne sont ni comprises par les divers intervenants ni appliquées convenablement sur le terrain.

6) Enfin, les réformes de l'EPS ont passé par des changements de cap aigus (de l'éducation sportive à une autre motrice puis à une autre composite). Or, chaque conception a son originalité et ses propres principes pour fonctionner, ce qui n'était pas pris en compte par le S.E.

En somme, l'ensemble de ces particularités entretenaient toujours une grande ambiguïté sur l'objet, le rôle et la nature des contenus de l'EPS. De ce fait, il a fallu en permanence prévoir des changements causant ainsi une instabilité conceptuelle dans l'enseignement / apprentissage de cette discipline au sein de l'école marocaine.

Des lors, nous pouvons affirmer que la problématique de l'EPS marocaine n'était pas seulement celle des rivalités conceptuelles pour la définition de l'objet et des contenus en EPS. Mais c'était surtout, le degré d'adéquation et d'adaptation de telle ou telle approche à notre contexte marocain, qui faisait sans cesse défaut aux réformes.

Par cette conclusion, nous ne voulons pas dire que les changements subis par l'EPS marocaine devaient être autres que celles déjà adoptées. Loin de la ; nous sommes convaincus que le choix sportif et moteur doivent bien servir de base durant les réformes. Seulement, nous n'étions pas d'accord avec la manière dont on l'a imposé à notre discipline. Surtout lorsqu'on ne mettait pas sur place un dispositif convenable et rationnel qui s'adapte avec les caractéristiques de la population scolaire marocaine.

DES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT

En partant du principe selon lequel on n'a pas à craindre le changement, mais on a le devoir de l'orienter, nous pensons qu'il est temps de rompre avec les anciens mécanismes de réforme et de donner un intérêt plus sérieux à l'EPS au Maroc. Inévitablement, cela doit concerner tous les acteurs potentiels de cette discipline. Avec leurs expertises et leurs ouvertures d'esprit, nous pensons pouvoir redonner à cette discipline une légitimité et une efficacité plus durables au sein de notre S.E. A ce titre, nous précisons que nos propos seront surtout des avis d'enseignants pratiquant sur le terrain, ayant le courage et l'envie de participer au changement de la réalité amère de l'EPS au Maroc.

Au départ, nous estimons que la formule de changement, imposée par les instances ministérielles, doit être revue. D'ailleurs, elle est critiquée et a bien montré ses grandes défaillances et son inefficacité dans notre S.E. Donc, les prochains changements doivent prendre en considération la réalité systémique du terrain (compétences professionnelles, infrastructures en place, l'identité de l'élève marocain voire les spécificités régionales). L'avis des intervenants sur le terrain (inspecteurs, directeurs, proviseurs et

enseignants) doit être perçu comme un élément fondamental dans les réformes des textes officiels d'EPS au Maroc.

Dans la même perspective nous proposons de fonder dans nos délégations d'enseignement des départements de recherche afin de comprendre l'identité réelle des pratiques en EPS. Notamment, elles doivent se pencher équitablement sur les aspects institutionnel, pédagogique, didactique, social, scientifique.....etc.

De cette manière, nous obtiendrons sûrement des indicateurs fiables sur la réalité de la pratique de l'EPS au Maroc et qui peuvent servir d'appui pour d'éventuels réaménagements.

Pour montrer l'intérêt de cette suggestion dans notre contexte, nous vous proposons quelques résultats obtenus au niveau de la recherche en EPS sur le terrain au Maroc, lesquelles recherches sont à caractère associatif, bénévole et non institutionnel.

En 2000, une recherche (publiée dans la revue FARAS N° 1) effectuée à Oujda sur le phénomène des dispenses en EPS a pu montrer que **12% des élèves de cette région sont des dispensés de façon officielle des cours d'EPS. Presque 80% d'entre eux sont des filles.** Si une telle recherche s'applique à tout le Maroc, cela pourrait forcément aboutir à des conclusions qui peuvent influencer les choix conceptuels de l'EPS appliqués auprès de nos élèves.

Dans le même contexte, une autre recherche à TETOUAN (non publiée) en 2007/2008 a montré que puisque **les élèves ne font pas d'EPS élémentaire au primaire, ils éprouvent d'énormes problèmes face aux apprentissages moteurs que leur propose l'EPS aux collèges et lycées.** Nous pensons que cela peut constituer un indicateur intéressant à prendre en compte pour définir fidèlement les objectifs et les programmes des cycles d'enseignement de l'EPS.

Dans le même ordre d'idées, durant des stages de formation (que notre association FPAM, section MEKNES, a organisés au profit des enseignants d'EPS), nous avons pu constater **que la majorité des professeurs éprouvent une grande difficulté pour assurer le passage de la théorie institutionnelle et scientifique à la pratique.** En conséquence, leurs séances d'enseignement se réduisent à des leçons d'improvisation non rationnelles. Cela servira donc à mettre un plan de la formation continue bien ciblé, plus efficace et promoteur de changement sur le terrain.

Pour appuyer encore nos suggestions, nous vous référons à l'expérience de l'EPS en Suède qui conserve toujours sa gymnastique suédoise qui fait partie intégrante du projet culturel physique national (G. Klein & A Hebrard 03 à Lyon). Cette dernière est bien défendue par les instances politiques et éducatives de ce pays, bien maîtrisée en termes d'apprentissage par les enseignants et parfaitement acceptée par la société. De même, au Canada, les orientations générales de l'EPS ne se sont jamais séparées des objectifs sanitaires et hygiéniques et tout le monde y est convaincu de sa pertinence (voir F. LE CERN, Dossier EPS N° 29, page 251). Enfin, un bon exemple nous arrive aussi de la Tunisie où l'orientation sportive est un accord collectif entre les différents acteurs en EPS. Depuis, elle est même sous la tutelle du MJS et les performances sportives, à l'échelle nationale et internationale semblent satisfaisantes.

Au niveau des cadres, à l'heure actuelle, nous avons un grand manque en matière de cadres supérieurs spécialisés en EPS. Il nous semble important de créer une branche universitaire pour former des docteurs en EPS qui seront les porte-parole et les ambassadeurs de notre discipline dans les départements étatiques, en particulier au ministère de l'enseignement. En attendant cela, nous pensons qu'il faut aussi faire confiance aux quelques professeurs agrégés marocains. Leur rôle peut être double. En effet, ils ont la compétence professionnelle pour chapeauter les recherches sur le terrain en EPS. En même temps, ils peuvent participer utilement aux réformes de cette discipline d'autant que leur formation est pluridisciplinaire.

En ce qui concerne le type de conception à poursuivre en EPS, rappelons que les enseignants

marocains sont parfois en désaccord sur ce point. Certains se disent favorables à l'éducation sportive, d'autres prônent plutôt la motricité tandis que quelques-uns optent pour les deux en même temps. Pour trouver une solution objective à cette divergence, il convient de reconnaître qu'aujourd'hui la culture sportive est un fait social remarquable dans notre société que l'EPS ne doit nullement ignorer. Cette position est d'ailleurs bien défendue théoriquement par J. DEFRACE (in "Sociologie du sport", 95). De même, une éducation motrice comme nous l'a prescrit P. PARLEBAS depuis presque 40 ans reste une mission fondamentale de toute école qui vise à préparer des êtres sains et équilibrés physiquement. Ce qu'il faut donc faire, c'est trouver une stratégie éducative où les deux approches cohabitent en EPS avec des influences complémentaires et mutuelles sans qu'elles interfèrent. Par exemple l'éducation motrice au primaire sera d'un grand intérêt, à notre sens. Elle gagnera à être suivie d'une éducation motrice à travers les APS au collège, qui nous semble en cohérence avec nos aspirations formatrices actuelles. On aboutira alors à une éducation sportive au lycée ayant pour but d'orienter les jeunes vers une pratique sportive (civile ou de loisir) qu'ils pourraient poursuivre tout le long de leur vie.

Nous rappelons tout de même que ces recommandations dans leur totalité ne représentent qu'un seul maillon d'une longue et complexe chaîne. Evidemment, l'ensemble des acteurs - professeurs d'EPS, inspecteurs, parents, associations civiles, organismes étatiques, politiques et même conseillers étrangers- doivent coordonner ensemble pour construire une EPS marocaine meilleure. C'est d'ailleurs ce principe que J. Klein et A. Hebrard (in Lyon 03) avaient soutenu en affirmant : *' de notre part, nous considérons que notre discipline est à l'interface des aspects politiques, institutionnels, théorique et pratique. L'ensemble est pris dans une toile avec de multiples fils. On peut démêler tous ces fils de façon analytique, mais il faut toujours garder à l'esprit que ces fils restent mélangés. Donc, à un moment donné ce sont des imputations théoriques, politiques ou institutionnelles qui prônent. Celles de la réalité pratique doivent toujours orienter ces attributions de telle sorte qu'elles protègent la légitimité et l'identité de l'EPS '.*

De cette manière, nous jugeons indispensable de joindre à nos décideurs un partenaire valide et objectif : la réalité de la pratique d'EPS au Maroc. Nous souhaitons que nos réformes d'EPS ne cherchent plus seulement à satisfaire les recommandations étrangères ou les impulsions politiques internes, ou encore les tendances conceptuelles en vogue. Elles devront prioritairement satisfaire les besoins internes de notre propre situation sociale. Autrement, on saurait parler d'une EPS marocaine douée de sa propre originalité, de sa légitimité et de son identité interne.

BIBLIOGRAPHIE

- **CLEMENT. J.P**
Identité de l'éducation physique et sociale au XX siècle. AFRAPS 93
- **DEFRANCE. J**
Sociologie du sport.
Édition La découverte Paris. 1995
- **DELIGNIERS. D**
Le sens des apprentissages en EPS 2006
- **FEKKAK. A**
Le sport, le sponsoring et les alliés d'entreprise. Jeunesse et horizon
N° 90
- **FETAS. Y**
Sport et tiers monde
- **HEBRARD. A & KLEIN. J**
Vingt cinq ans d'EPS Conférence à Lyon 2006
- **LE CREN. F**
Dossier EPS N° 29 Page 251.
- **MADDI. L**
La politique de l'enseignement au Maroc et perspectives d'avenir.
Revue sciences de l'éducation. 1999.
- **MERROUNI. M**
Le problème de la réforme dans le système éducatif marocain.
Édition Okad 1993.
- **SALMI. J**
Crise de l'enseignement au Maroc et reproduction sociale.
Edition maghrébine 1985